



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/40/280
S/17145
3 mai 1985

FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Quarantième session
Points 34 et 35 de la liste préliminaire*
QUESTION DE NAMIBIE
POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAIN

CONSEIL DE SECURITE
Quarantième année

Lettre datée du 2 mai 1985, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur, au nom des dix Etats membres de la Communauté européenne, dont la présidence est présentement assurée par l'Italie, de vous transmettre ci-joint le texte d'une déclaration sur l'Afrique australe adoptée par les ministres des affaires étrangères des Dix, à la 57ème Réunion ministérielle de coopération politique européenne, tenue à Luxembourg le 29 avril 1985.

Je vous serais très obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme documents officiels de l'Assemblée générale, au titre des points 34 et 35 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Maurizio BUCCI

* A/40/50/Rev.1.

ANNEXE

Déclaration sur l'Afrique australe, adoptée le 29 avril 1985 par
les ministres des affaires étrangères des dix Etats membres de
la Communauté européenne

1. Les Dix sont gravement préoccupés par l'aggravation générale de la situation en Afrique australe.

Ils déplorent la situation de violence qui s'y manifeste.

Les Dix estiment que les mesures récemment annoncées ne sont en rapport ni avec la réalité ni avec l'ampleur du problème. Seule l'abolition des pratiques discriminatoires et du système d'apartheid, ainsi que la reconnaissance des droits civils et politiques de la population noire, sont capables d'assurer l'évolution pacifique de la société sud-africaine.

2. En ce qui concerne la Namibie, les Dix réaffirment leur prise de position en faveur de l'application, sans conditions préalables, de la résolution 435 du Conseil de sécurité.

Ils déplorent les retards apportés à la mise en oeuvre du Plan des Nations Unies qui, à leurs yeux, demeure la seule base acceptable pour un règlement définitif de la question de Namibie.

Ils considèrent comme nul et non avenu le communiqué récent de Pretoria concernant la création d'un gouvernement intérimaire en Namibie.

